

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 décembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 22 décembre 2020.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Yvon BIHAN-POUDEC – Benjamin FAUCHARD – Julie LEGLOAHEC – Pierre-Yves HOFFMANN – Sophie TEMANS – Françoise BERTOT-DELAVOYE

Etait absente excusée : Mme Alexia PLANQUOIS

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu de séance en date du 22 septembre 2020 avec des remarques émises par Mesdames Julie LEGLOAHEC et Françoise BERTOT-DELAVOYE, à savoir qu'il n'a pas été noté dans les questions diverses les sujets suivants qui ont été abordés : l'utilisation des produits phytosanitaires par les particuliers sur la commune, l'application Illiwap et le photocopieur de la mairie.

Convention IDS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA) et la Communauté de Communes Lyons Andelle (CDCLA) ont créé au 1^{er} janvier 2017 un service commun d'instruction des autorisations et d'utilisation des sols, désigné Mission I.D.S. Conformément à l'article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme, ce service mutualisé instruit les actes d'urbanisme pour le compte de certaines communes membres des deux intercommunalités sur la base de convention de mise à disposition de service commun qui arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

A cet effet, il est proposé de renouveler la convention à partir du 1^{er} janvier 2021 avec la Communauté de Communes Lyons Andelle. Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de mise à disposition du service instructeur commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Un exemplaire sera transmis par mail à chaque conseiller.

Après en avoir délibéré et pris connaissance, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, à signer la convention relative à l'instruction du droit des sols avec la Communauté de Communes Lyons Andelle avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

Numérotation lotissement le Clos Edeline

Monsieur le Maire fait part de la demande des Consorts Edeline qui sollicitent le Conseil Municipal pour la numérotation des lots du lotissement « Le Clos Edeline ». Il appartient au Conseil Municipal d'attribuer par délibération le numérotage des futures habitations pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux.

Monsieur Patrick RICHARD présente le projet de numérotation du lotissement « Le Clos Edeline », à savoir lot 1 numéro 88 / lot 2 numéro 90 / lot 3 numéro 92 / lot 4 numéro 98 / lot 5 numéro 97 / lot 7 numéro 93 / lot 8 numéro 89 / lot 9 numéro 91.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la numérotation du lotissement « Le Clos Edeline » telle que présentée.

Monsieur le Maire informe par ailleurs qu'il convient d'acheter la signalétique nécessaire au nouveau lotissement, à savoir un panneau de rue et numéros de maison. Il présente un devis de la société SELF SIGNAL d'un montant de 608.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour acheter la signalétique auprès de la société SELF SIGNAL.

Application Illiwap

Monsieur le Maire revient sur l'application Illiwap évoquée lors du dernier conseil, moyen permettant de communiquer rapidement des informations aux administrés de la commune. Il donne connaissance du devis pour un abonnement annuel « Premiers pas » s'élevant à 125.00 HT et précise que la commune bénéficie d'une période d'essai gratuite d'un mois et d'une présentation à distance de 60 minutes des fonctionnalités de cette application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord pour s'engager. La gestion des informations se fera à la mairie par Monsieur Vincent QUÉNÉ assisté de la secrétaire de mairie.

Alarme mairie

Monsieur le Maire présente aux conseillers un devis de l'entreprise SEDELEC d'un montant de 3 724.32 € TTC pour l'installation d'une alarme intrusion mairie/école et détection incendie avec appel direct d'un élu en cas de problème en remplacement de l'alarme existante hors service.

Parallèlement, il rappelle l'offre de la Société HOMIRIS pour une protection intrusion et incendie avec télésurveillance. Pour la mairie, l'abonnement mensuel proposé s'élève à 69.00 € TTC soit un coût annuel de 820.00 € TTC et pour l'école un abonnement mensuel de 85.20 € TTC soit un coût annuel de 1 022.40 € TTC ; auxquels s'ajoutent pour chaque entité des frais d'installation d'un montant de 90.00 € TTC.

Après étude des propositions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'opter pour l'installation d'une alarme intrusion mairie/école et détection incendie par l'entreprise SEDELEC conformément au devis qui s'élève à la somme de 3 274.32 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande dès maintenant pour sécuriser dans les meilleurs délais les locaux et précise que cette opération d'investissement sera inscrite au Budget Primitif 2021.

Participation adduction d'eau Mr SYNAEVE Jean-Luc

Monsieur Christophe SYNAEVE se retire.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de participation pour des travaux d'adduction d'eau potable pour la desserte des 4 terrains à bâtir rue de la Vente Maline appartenant à Monsieur SYNAEVE Jean-Luc. Il précise qu'il n'a pas en main le devis des travaux qui s'élèverait approximativement à 7 000.00 € et pour lequel la commune pourrait apporter une aide éventuelle de 15 %. Faute d'éléments précis, il sera statué ultérieurement sur ce sujet.

Questions diverses

Madame Julie LEGLOAHEC fait un point sur la mise à jour du site internet. En ce qui concerne la partie histoire de Perruel, Monsieur Benjamin FAUCHARD se charge de faire des recherches.

Il est évoqué l'élaboration d'un flyer en remplacement du bulletin municipal pour la présentation des vœux et informations communales. Les adjoints se concerteront à ce sujet.

Monsieur Patrick RICHARD fait le point sur la réunion de la commission patrimoine et grands projets de la CDCLA à laquelle il a assisté dernièrement. Il précise que la maison de santé de Charval sera opérationnelle pour les grandes vacances où il est prévu d'accueillir 24 professionnels de santé.

Dans le cadre de la lutte collective du frelon asiatique, il est signalé qu'il convient d'appeler la plateforme départementale au 02.77.64.54.27 pour une prise en charge de la destruction du nid subventionnée à hauteur de 30 % par le département de l'Eure.

Monsieur Christophe SYNAEVE fait un point sur la dernière réunion du SIAEPAP, à savoir sur 2021 une étude de renouvellement du prestataire (actuellement VEOLIA). Il précise qu'il a signalé le problème récurrent des coupures d'eau au Mesnil sans avertissement au préalable des usagers.

Madame Véronique TROTIN fait un point sur le SIVOS. Elle précise qu'il n'y aura plus de bouteilles d'eau à la cantine dans le respect de la loi Egalim.

Au vu transfert du bureau du SIVOS à la mairie, il conviendra de prévoir l'installation d'une box pour la connexion internet du secrétariat. A voir également pour l'installation d'une box indépendante à l'école vu les soucis de connexion signalés par Madame PALL.

Autres points abordés : le problème des déchets jetés sur la commune
l'avaloir soulevé sur le trottoir le long de la D1
le panneau d'affichage de la mairie cassé sur le mur du château au Mesnil
une réflexion pour réduire le coût de l'éclairage public

